

SVS Schweizerischer Verband
der Sozialversicherungs-Fachleute

FEAS Fédération suisse des employés
en assurances sociales

FIAS Federazione svizzera degli impiegati
delle assicurazioni sociali

Rapport annuel 2016

Comité central

En 2016, le Comité central s'est réuni à quatre reprises pour traiter des affaires de l'association.

Le Comité central a préparé aussi bien la Conférence des présidents que l'Assemblée des délégués et a décidé les propositions nécessaires à ces occasions.

La SVS-FEAS-FIAS est une organisation du monde du travail (Ortra) et responsable des examens de brevet et des examens professionnels supérieurs dans le domaine des assurances sociales. Le Comité central a donc traité de manière intensive les différents sujets soulevés par les Commissions des examens ainsi que les questions concernant l'examen de brevet et l'examen professionnel supérieur. Il a en particulier adopté le rapport d'activité 2015, les comptes annuels 2015, le rapport de vérification de l'organe de contrôle ainsi que le budget de la Commission centrale des examens à l'intention de l'Assemblée des délégués.

Par ailleurs le Comité central a adapté le règlement des indemnisations et des frais de la SVS-FEAS-FIAS qui est entré en vigueur au 1.1.2017. Les indemnités pour les chefs auteurs ont été augmentées.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents s'est déroulée le 17 mars 2016 à Berne. Les présidents présents ou leurs délégués des associations cantonales et régionales ont été informés sur le nouvel examen de brevet de spécialiste en assurances sociales (situation actuelle, examen de brevet 2017).

Par ailleurs ils ont été informés sur les travaux concernant le projet de nouvel examen professionnel supérieur des experts en assurances sociales (situation de départ, proposition de solution, démarche prévue).

De plus, la question de Nouvjur (site de jurisprudence) a été discutée une nouvelle fois. Ce sujet occupe la Conférence des présidents depuis des années. Le Comité central a expliqué une fois de plus les conditions pour une participation au financement par l'association centrale. Le Comité central est disposé à continuer à payer une contribution annuelle à Nouvjur si les associations cantonales de Suisse romande conviennent avec Me Jean Michel Duc d'une

convention pour l'utilisation de Nouvjur par leurs membres et que toutes les associations cantonales de Suisse romande s'y associent.

Le Président central a rappelé aux participants que le recrutement des membres est l'affaires des associations cantonales et régionales. Il a par ailleurs signalé le développement négatif des affiliations dans certaines associations cantonales et régionales et encouragé les participants à renforcer leurs efforts pour le recrutement de membres.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués s'est tenue le 9 juin 2016 à Berne. Les délégués ont approuvé le rapport annuel et les comptes 2015 de l'association centrale.

La cotisation annuelle 2017 à verser à l'association centrale a été fixée comme par le passé à CHF 15 par membre des associations régionales ou cantonales, et le budget 2017 de l'association centrale a été approuvé.

L'Assemblée des délégués a approuvé également le rapport d'activité et les comptes 2015 ainsi que le budget 2016 des Commissions des examens.

Les délégués ont voté par ailleurs sur la proposition du Comité central d'approuver BDO AG comme organe de révision, et cela aussi bien pour la caisse de l'association que pour les Commissions des examens. Par ailleurs les membres du Comité central déjà en place ont été réélus à l'unanimité pour la législature 2017 – 2019. Quant à Kumsal Sporel (AFEAS), il a été élu comme nouveau membre.

Les délégués ont ensuite été informés par René Vogel, Président de la nouvelle Commission des examens, sur le nouvel examen de brevet de spécialiste en assurances sociales et sur le prochain nouvel examen professionnel supérieur d'expert/experte diplômé/e en assurances sociales.

Commissions des examens

La Commission centrale des examens a poursuivi le travail en 2016 conformément au règlement des examens 2006 avec les Commissions suisse alémanique et suisse romande des examens sous leur forme actuelle et avec les membres encore en place. Au 31.12.2016 ces deux dernières ont été dissoutes comme prévu et les tâches correspondantes transmises à la nouvelle Commission des examens valable pour toute la Suisse. Le Comité central remercie tous les membres de ces Commissions des examens pour leur engagement pendant toutes ces années.

Comme on le sait, le Comité central avait élu en 2015 déjà la nouvelle Commission des examens conformément aux profils requis qu'il avait établis pour la législature 2016 – 2018, et désigné René Vogel comme son Président.

La nouvelle Commission des examens a déjà commencé son travail au milieu de 2015. Elle s'est très intensément occupée de la difficile mise en place du nouveau règlement d'examen pour l'examen de brevet. Le premier examen selon le nouveau règlement sera organisé en 2017.

Vu que, sous sa forme actuelle, l'examen professionnel supérieur est considéré comme peu attrayant et ne trouve pas l'attention souhaitée sur le marché du travail, le Comité central a donné mandat à la nouvelle Commission des examens de préparer une proposition pour un

nouveau règlement d'examen. Celui-ci est maintenant disponible et doit être approuvé par le SEFRI.

Bureau des examens

examen.ch AG à Zurich continue à se charger du «Bureau des examens» de la SVS-FEAS-FIAS. En 2016, ce bureau était placé sous la direction du Président de la Commission centrale des examens, Kurt Graf.

La comptabilité des Commissions des examens est également effectuée par le «Bureau des examens».

Secrétariat du Comité central

Le Secrétariat de l'association centrale est sous l'autorité du Président central. Depuis le 1.9.2016 c'est examen.ch AG qui s'occupe du Secrétariat de l'association centrale (suivi des téléphones, gestion du site web). Cela permet de réaliser des synergies entre le «Bureau des examens» – qui est aussi géré par examen.ch – et le Secrétariat de l'association centrale.

Evolution du nombre de membres des associations cantonales et régionales

Le 1.1.2016, les associations régionales et cantonales comptaient 2971 membres pour l'ensemble de la Suisse. En 2016, cet effectif a malheureusement diminué pour l'ensemble du pays d'un total de 57 personnes. C'est malheureusement à nouveau l'association régionale Nordostschweiz qui annonce la plus forte baisse, alors que l'association cantonale Tessin a au contraire pu annoncer une croissance de 25 membres.

Le 1.1.2017, les associations cantonales et régionales affiliées à l'association centrale comptaient 2914 membres.

Site web SVS-FEAS-FIAS

Le site de l'association centrale est proposé en allemand, français et italien. Il est régulièrement actualisé Le site est activement utilisé, avant tout par des personnes intéressées par l'examen de brevet et l'examen professionnel supérieur. Toutes les informations concernant la SVS-FEAS-FIAS sont également disponibles sur le site.

Remerciements

Le Comité central remercie toutes les associations régionales et cantonales ainsi que les membres des différentes commissions pour leur travail et leur engagement en faveur de l'association.

Le 23 février 2017

Manfred Manser, Président central